

Adresse de l'agent national près le district de Mont-Ferme faisant passer l'état de ses dons en tout genre, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national près le district de Mont-Ferme faisant passer l'état de ses dons en tout genre, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 451;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32553_t1_0451_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ont l'énergie de la liberté, elles dénoncent continuellement les infractions aux lois; une terreur salubre étant à l'ordre du jour, je puis dire que depuis deux mois les administrateurs du peuple, le juge de paix, les tribunaux, tout travaille d'une manière à mériter des éloges.

Les lois sur le maximum, celle du 17 septembre, vieux style, relative aux gens suspects, celles du 17 et 27 vendémiaire, pour la levée de six chevaux par canton ayant justice de paix, celle du 14 frimaire relative au salpêtre, s'exécutent avec ponctualité, aucun sacrifice ne coûte surtout aux braves agriculteurs, nous avons encore quelques reproches à faire aux riches, ils ont été égoïstes, et trembleurs, maintenant, il paraît que rien ne leur coûte, nous les avons invités à nous donner les tapisseries, les roupes, les houppelandes et capotes; une immense quantité a été apportée au district qui les a fait passer journellement aux armées des Pyrénées occidentales pour garantir de la rigueur des saisons nos braves défenseurs; nous avons encore exigé d'eux particulièrement du vieux linge pour les blessés et dans le moment présent les femmes des citoyens aisés s'occupent à faire de la charpie; enfin toutes les lois reçues sont exécutées, notamment celles qui intéressent le plus la prospérité de la République; les cordonniers ne travaillent que pour les soldats républicains, les tanneries sont en grande activité, elles sont surveillées, et je puis dire que celles du district de Lectoure ont fourni aux autres cinq districts du département du Gers.

La Révolution sacerdotale s'est opérée presque sans trouble, s'il y a eu quelque mouvement, il n'a été que passager. J'en ai rendu compte au Comité de salut public; je pense cependant que le peuple n'est fanatisé que par la présence seule des prêtres qui sont dans la commune et pour en éloigner ces hommes presque toujours pervers et corrompus, je pense aussi qu'un décret qui prohibât aux ministres du culte le droit qu'ils s'attribuent de reprendre l'exercice de leurs fonctions, lorsqu'ils les ont abjurées, serait une mesure salubre qui ferait tarir cette source de division qui existe dans quelques communes entre ceux qui se sont dégagés de la superstition, et ceux qui y sont encore enchaînés.

Cette loi de police devenant générale produirait des bons effets; les ministres du culte sans connaissances sont les seuls qui après avoir abjuré ont repris leurs fonctions, les vrais républicains, les philosophes, les amis du peuple sont rentrés dans leur famille, ils sont ou à la tête des bataillons, ou dans les bureaux d'administration, tout est tranquille dans ce district, nul individu n'a à gémir d'aucun acte arbitraire, aucune plainte n'est parvenue à l'administration et les lois rendues jusqu'à ce jour sur la police générale ne donnent aucun sujet de réclamation, le gouvernement révolutionnaire n'est encore assez bien senti, assez bien connu des gens de la campagne. C'est dans ce moment que les fonctionnaires publics épurés par les Sociétés populaires vont imprimer les mouvements rapides qui conviennent au nouvel ordre des choses. Jusqu'à présent, Citoyens, le district de Lectoure s'est montré digne de la liberté, j'ose me flatter

qu'il ne se démentira point, et qu'il donnera des nouvelles preuves de son amour et de son attachement pour une révolution qui a rendu l'homme à ses droits primitifs. Salut, Union et Fraternité. »

GAURAU.

14

La société républicaine et le conseil-général de la commune de Faulquemont écrivent qu'ils ont célébré la fête de la Raison; que les juifs ont aussi déposé les symboles et instruments de leur culte. Nous désirerions, ajoutent-ils, que les dons faits pour nos frères d'armes leurs fussent distribués gratuitement. Ils dénoncent le gaspillage occasionné par la négligence de ceux qui délivrent des billets d'hôpital; ils dénoncent les dégradations journellement commises dans les bois. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre et au comité des domaines (1).

15

L'agent national près le district de Mont-Ferme fait passer à la Convention l'état détaillé des dons en tout genre faits par diverses municipalités pour subvenir aux besoins des braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mont-Ferme, 9 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

Je t'envoie le bordereau des dons en numéraire et fournitures faits par des municipalités de ce district pour subvenir aux besoins des braves défenseurs de notre chère patrie. Veuille le communiquer à tes dignes collaborateurs.

Depuis l'arrêté de ce bordereau, il est des communes qui viennent de nous adresser leurs offres; incessamment je te ferai parvenir le tableau.

Par le même courrier, j'envoie un pareil bordereau à la Commission des Subsistances et lui demande de m'indiquer où je ferai passer les objets d'équipements et de pansements.

Salut, fraternité, confiance entière en la Montagne. »

ARUSSAS.

(1) P.V., XXXII, 2131. Bⁱⁿ, 7 vent.

(2) P.V., XXXII, 232. Bⁱⁿ, 7 vent.; M.U., XXXVII, 140.

(3) C 293, pl. 963, p. 4, 5.